

COMMUNE DE SAINT PARDOUX LA CROISILLE  
**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

En 2024, la commune de Saint Pardoux la Croisille dispose de 2 budgets :

- Le budget principal,
- Le budget annexe du réseau de chaleur.

Les budgets 2024 ont été votés le 12 avril par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux et sur le site internet de la mairie <http://mairie-splc.fr/>. Ils ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la préfecture chaque fois que possible.

Le budget principal est présenté avec la reprise des résultats 2023.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent les budgets de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **BUDGET PRINCIPAL 2024**

### **I. La section de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, loyers..), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 445 444 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, du matériel, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 265 873,09 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à rembourser l'annuité de la dette et à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Il s'élève à 179 570.91€.

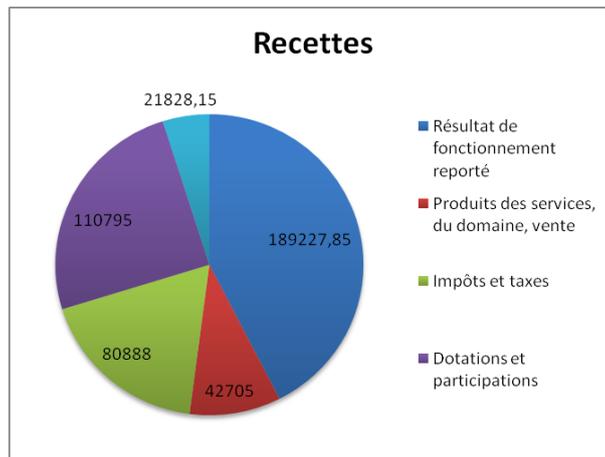
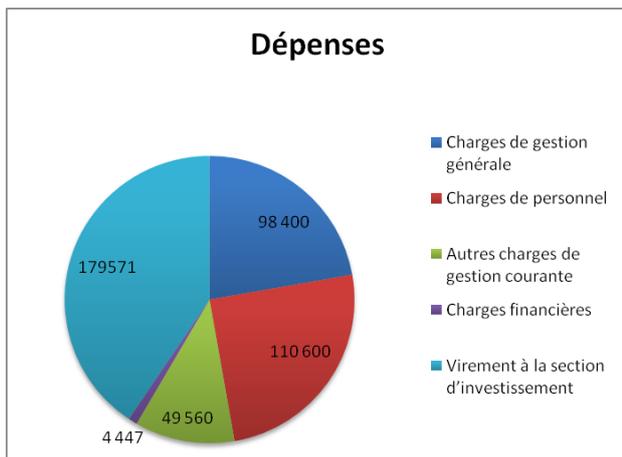
Pour ce qui concerne la fiscalité de la commune :

Il a été décidé en séance du conseil municipal du 23 mars d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires :

Les taux sont les suivants :

- Taxe foncière bâti : 38.20 %
- Taxe foncière non bâti : 98.64 %
- Taxe d'habitation : 7,61 %

Les dépenses et recettes de la section :



## II. La section d'investissement

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : Elles sont constituées des dotations (fonds de la compensation de la TVA, excédents de fonctionnement capitalisé), des subventions d'investissement, du virement du fonctionnement (autofinancement) ; des emprunts et dettes assimilées (cautions).

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Emprunts et dettes assimilées	27872	Dotations, fonds divers et réserves	27609,59
Immobilisations corporelles	282946	Emprunts et dettes assimilées	350,00
		Virement du fonctionnement	179570,91
		Subventions d'investissement	68086,00
		Amortissements des immobilisations	2666,09
		Solde d'exécution section investissement	32 535,41
<b>TOTAL</b>	<b>310 818,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>310 818,00</b>

Les principaux projets des années 2024/2025 sont les suivants :

	Montant TTC	subventions prévues
Bâtiment pour chaufferie (commencé en 2023)	67 000	28 859
Rénovation du bâtiment de Charles-bas	36 000	24 806
cheminement espace pique-nique	15 009	9 424
Voirie communale	12 000	4 997
Halle	40 000	
Achat beau site	98 537	
Rénovation luminaire éclairage public	7 100	
Pose de volets roulants bâtiments mairie/école	6 800	
Achat d'un aspirateur	500	

Les subventions d'investissements prévues proviennent:

- de l'Etat : 37 830 €
- du Département : 23 996 €
- de Tulle Agglo : 6 260 €

### III- Etat de la dette

Aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé en 2024 sur le budget principal.

Les emprunts actuels concernent le Plan d'Aménagement du bourg (2015), la construction de la salle polyvalente (2007), la forêt (1990 et 1996),

Capital total restant dû au 01/01/2024	Annuités de l'exercice 2024	
	Capital	Charges d'intérêt
148 104,67 €	11 759,06 €	2 349,99 €

### BUDGET ANNEXE *réseau de chaleur* 2024

Ce budget annexe a été créé cette année du fait de la construction du réseau de chaleur qui alimentera les bâtiments communaux administratifs et locatifs de la commune.

Ce budget annexe est soumis à la nomenclature comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux car l'énergie produite par la chaufferie sera vendue aux abonnés du réseau.

L'assujettissement à la TVA est de droit.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Achats et variation des stocks	7 000,00	Ventes produits fabriqués, prestations	10 000,00
Services extérieurs	500,00		
Autres services extérieurs	500,00		
Charges financières	2 000,00		
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Aménagement bâtiment chaufferie	40 000,00	chaufferie/ réseau	226 603,00
chaufferie/ réseau	186 603,00	Subventions d'investissement	226 603,00

Fait à Saint Pardoux la Croisille, le 12 avril 2024

Le Maire, Dominique ALBARET



*D. Albaret*